

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/07/2025 - 7358 - 2020 B 00655 - 884 628 322 - 911 Inc

Désignation de l'entreprise		SAS 911 INC		2 Avenue Général Canzio		Néant	
Adresse de l'entreprise				21240 TALANT			
SIRET		8 8 4 6 2 8 3 2 2 0 0 0 1 5		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122024	
				Exercice N-1 clos le		31122023	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*		010		012			
		014		016			
Immobilisations corporelles*		028		030			
Immobilisations financières* (1)		040		042		243 525	
Total I (5)		044		048		243 525	
STOCKS							
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
Marchandises *		060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
ACTIF CIRCULANT							
Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)		068		070			
		072		074		301 154	
Valeurs mobilières de placement		080		082			
Disponibilités		084		086		52	
Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096		098		2 314	
Total général (I + II)		110		112		2 314	
PASSIF							
						Exercice N NET	
						1	
						Exercice N-1 NET	
						2	
CAPITAUX PROPRES							
Capital social ou individuel *		120		10 000		10 000	
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126					
Réserves réglementées*		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131					
Report à nouveau		134		(480 412)		(4 018)	
Résultat de l'exercice		136		(79 129)		(476 394)	
Subventions d'investissement		137					
Provisions réglementées		140					
Total I		142		(549 541)		(470 412)	
Provisions pour risques et charges		154					
Total II		156					
DETTES (4)							
Emprunts et dettes assimilées		164					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166		57		76	
Fournisseurs et comptes rattachés *		172		510		509	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		173		551 063		485 063	
Comptes courants d'associés		175		225			
Autres dettes		174					
Produits constatés d'avance		176		551 856		485 649	
Total III		180		2 314		15 236	
Total général (I + II + III)							
REVENUS							
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195	
(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

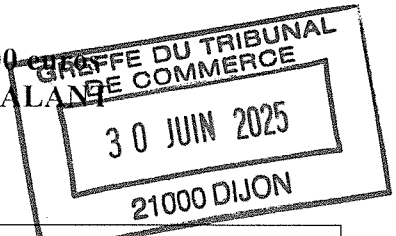
DGFIP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 911 INC		Néant ☐						
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122024						
				Exercice N-1 clos le 31122023						
				1						
				2						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210						
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons	215	214					
			intracommunautaires	217	218					
					(1 000)					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222						
	Production immobilisée *			224						
	Subventions d'exploitation reçues			226						
Autres produits			230							
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		(1 000)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234						
	Variation de stock (marchandises) *			236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240						
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	6 269	1 165				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	510	244	510	509			
	Rémunérations du personnel *			250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252						
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al. 3 du CGI)		255		254					
	Dotations aux provisions			256	32 300	268 854				
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262					
			260							
	Total des charges d'exploitation (II)			264	39 079	270 528				
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(39 079)	(271 528)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280						
	Produits exceptionnels (IV)			290						
	Charges financières (V)			294	40 025	203 516				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	25	1 350		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306						
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(79 129)	(476 394)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	79 129			
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322	225					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248		330	25		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997						
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
ZFANG (44 quatuordecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zone France Rurales Revitalisation (ZFRF)	181		
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352		354	78 879		
				Déficit col. 2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356						
	Déficits antérieurs reportables : *		196 970				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370		372	78 879		
				Déficit col. 2						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

911 INC

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social : 2 avenue Général Canzio – 21240 TALANT
RCS DIJON 884 628 322
Ci-après « la Société »



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30/06/2025 CONTENANT LA PROPOSITION D'AFFECTATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 ET LA RESOLUTION
VOTEE**

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de – 79.129 €, en totalité au compte « report à nouveau », lequel s'élève à – 559 541 €, après affectation.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme.
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by several horizontal strokes.